Rare Books
and Special
Collections
Canadian
Pamphlets
03629

03629

LA

QUESTION DES CLASSIQUES

EN PRÉSENCE

DES RECTIFICATIONS ET DES CRITIQUES

DE

M. L'ABBÉ CHANDONNET

PAR

UN "CHRÉTIEN."

"Non enim doctas fabulas secuti, notam fecimus vobis Domini nostri Jesu Christi virtutem et præsentiam."
(II Pet. C. I. v. 16.)

1865

[Alexis Pelletier]

52 pc

LA

QUESTION DES CLASSIQUES

EN PRÉSENCE

DES RECTIFICATIONS ET DES CRITIQUES

DE

M. L'ABBÉ CHANDONNET

PAR

UN "CHRÉTIEN."

"Non enim doctas fabulas secuti, notam fecimus vobis Domini nostri Jesu Christi virtutem et præsentiam."
(II Pet. C. I. v. 16.)

—

1865.

PRÉLIMINAIRES.

ON EXAMINE CERTAINS REPROCHES ADRESSÉS PAR M. L'ABBÉ CHANDONNET AUX DÉFENSEURS DE LA MÉTHODE CHRÉTIENNE.

M. l'abbé Chandonnet, professeur de philosophie à l'Université-Laval, a récemment publié une suite d'écrits, destinés surtout à rectifier les *citations* dont regorgent certains articles de journaux, certaines brochures qui ont une qualité commune, celle de répéter plus ou moins fidèlement les avancés que Mgr. Gaume a faits il y a quelques douze ans. C'est à ces critiques de M. l'abbé que nous entreprenons de répondre aujourd'hui, bien que les écrits auxquels elles s'adressent ne sortent pas de notre plume.

Aux yeux de M. l'abbé Chandonnet, ces écrits ont un autre tort : " ils ne portent pas de signature ; ils sortent de la plume d'écrivains, honorables sans doute, mais qui tiennent jusqu'à présent à rester insaisissables." C'est feindre habilement ; M. l'abbé est loin d'ignorer pour quelle raison les écrivains dont il parle tiennent à ne pas être connus. Il sait qu'on a organisé contre eux une véritable persécution ; qu'on a remué ciel et terre pour empêcher les journaux de publier leurs écrits, et que même certaine feuille perdrait son existence, si elle osait encore repro-

duire une ligne en faveur de la méthode chrétienne. Voilà ce que M. l'abbé ne doit pas ignorer, d'autant plus que lui-même, nous dit-on, a joué un rôle dans toutes ces manœuvres.

Ce qu'il ne doit pas ignorer non plus, c'est que des hommes, dignes de toute vénération, ont été l'objet d'un acharnement incroyable au sujet de leur opinion sur les classiques. Tout le monde le sait et en gémit. Tant d'animosité contre des personnes, qui consacrent leurs travaux à la gloire de la religion, nous semble un sentiment si étrange, que nous sommes tentés d'y voir ou un de ces travers d'esprit qui ne sont susceptibles d'aucun redressement, ou un de ces travers de cœur qu'il faut souffrir en silence.

M. l'abbé Chandonnet, formule encore une autre plainte: " Les Messieurs, qui défendent l'idée chrétienne contre l'idée païenne, ont pris à tâche de faire briller dans leurs écrits, en guise des leurs, les plus beaux noms de l'histoire." Mais quel mal y a-t-il à cela ? Ces noms en valent bien d'autres, et s'ils suffisent pour établir une preuve, pourquoi les négligerait-on ? Quant à nous, si nous étions des personnages de la stature de M. l'abbé, et que, d'un autre côté, les inconvénients que nous venons de signaler n'existassent point, nous ferions comme lui, nous mettrions toujours notre nom en relief. Un homme, dont le nom porte un cachet d'autorité, peut se permettre bien des choses que ne saurait tenter le commun des mortels.

M. l'abbé Chandonnet, après s'être posé plusieurs questions auxquelles il ne veut pas répondre, se demande enfin : " Les lecteurs de nos journaux sont-ils bien les juges naturels en pareille matière (l'éducation) ?

Cette question laisse percer une chose : M. l'abbé est dans l'intime persuasion qu'il n'y a d'esprit, de lumières, de bon sens, que dans un monde fort rétréci. Il peut être de cet avis ; quant à nous, il voudra bien nous permettre de croire que les lecteurs des journaux ne sont pas tous des rustres ni des igorants. Et puis, parmi les lecteurs de journaux ne compte-t-on pas bon nombre de vénérables curés de campagne, de respectables pères de famille ? Ces personnes, il nous semble, ont bien le droit de

s'occuper de l'éducation de la jeunesse, car, après tout, les directeurs des maisons d'éducation ne sont que leurs représentants, leurs suppléants.

M. l'abbé Chandonnet ajoute qu'il a constaté, et *tout le monde* avec lui, que les auteurs des articles de journaux, des brochures, ont mal cité, honteusement cité. D'après lui, le texte des auteurs profanes est falsifié ; le texte des saints Pères, falsifié ; le texte des conciles et des encycliques, falsifié. On a ajouté, retranché, mutilé.

Voilà de bien graves accusations lancées à la figure de ces pauvres *chrétiens*, bonnes âmes au fond, qui errent par ignorance, par manque d'esprit, de discernement, plutôt que par malice. C'est toujours une consolation d'apprendre de la bouche vérédique de M. l'abbé que les défenseurs de la méthode chrétienne sont de bonne foi. Beaucoup de personnes, à l'heure qu'il est, ne peuvent pas se rendre ce témoignage. S'ils ont erré, ç'aura été sans préjugé ni perversité d'école, et ils rentreront avec empressement dans la bonne voie qu'ils n'ont pas voulu quitter. Voilà de quoi M. l'abbé aura le plaisir de se convaincre, si son travail se trouve aussi solide qu'il en paraît content.

Nous nous hâterons de le dire, M. l'abbé Chandonnet n'a pas l'impétuosité cassante et mal apprise d'un de ses alliés, le *Conservateur*. Tout au contraire, il est grave et même solennel ; il ne marche jamais que remparé de *textes authentiques*. Dans ce majestueux appareil, il cherche bien le mot pour rire, faisant son possible pour égayer par un peu de raillerie son aride matière ; mais rien ne dépasse la limite : une gaité de professeur, une épigramme de philosophe, et puis tout de suite des *textes authentiques*, et jamais de gros mots. C'est pourquoi nous lui répondrons avec la plus grande bienveillance possible.

M. l'abbé Chandonnet affirme donc qu'il y a eu falsification de textes, et il prétend le démontrer. Son but en cela est de jeter un peu de discrédit sur la méthode chrétienne et aussi de déprécier ceux qui la défendent. Mais, comme tous l'avoueront, il n'est pas juste de rejeter sur tous les partisans d'une méthode et

sur cette méthode elle-même les torts que peuvent avoir quelques-uns de ses défenseurs. Il n'est pas juste non plus de mettre à la charge de Mgr. Gaume, l'un des plus illustres soutiens de la méthode chrétienne, toutes les preuves d'autorité que font valoir ceux qui partagent sa manière de voir.

En proclamant sur tous les tons qu'il y eu falsification, M. l'abbé aurait dû d'abord définir ce qu'il entend par falsification d'un texte. Suivant nous et bon nombre d'auteurs, que nous avons consultés, *voire même Descartes*, un texte n'est pas falsifié si, tout en subissant quelque modification accidentelle dans la forme qu'il revêt, il rend toujours la même idée. Un texte encore n'est point falsifié si, dégagé de ce qui le précède ou de ce qui le suit, il n'est nullement altéré dans le sens qu'il présente. Les interprètes et les commentateurs de la sainte Ecriture regardent un texte comme parfaitement intègre lorsqu'il est dans ces conditions ; il ne faudrait pas se montrer plus sévère qu'eux. On peut enfin faire une citation très exacte en analysant la pensée d'un auteur.

I.

L'ENCYCLIQUE INTER MULTIPLICES N'A PAS ÉTÉ FALSIFIÉE.

Ceci étant, voyons si la première falsification que signale M. l'abbé Chandonnet est aussi réelle qu'il le donne à entendre. Cette falsification porterait sur un passage de l'Encyclique *Inter-multiplices* que voici, tel que donné par M. l'abbé.

" Et avant tout, sachant, comme vos lumières et votre expé-
" rience nous l'ont appris parfaitement, jusqu'à quel point la
" bonne éducation du clergé surtout intéresse la prospérité de la
" religion et de la société, ne cessez pas, dans une parfaite union
" d'esprit, de porter sur une affaire de cette importance vos soins
" et vos réflexions. Continuez, comme vous le faites, de ne rien
" épargner pour que les *jeunes clercs* soient instruits de bonne
" heure dans vos séminaires à toute vertu, à la piété, à l'esprit

" ecclésiastique, pour qu'ils grandissent dans l'humilité, sans " laquelle nous ne pouvons jamais plaire à Dieu; pour qu'ils " soient si profondément instruits et avec tant de vigilance des " lettres humaines et des sciences plus graves, surtout des " sciences sacrées; qu'ils puissent, sans être exposés à aucun péril " d'erreur, non seulement apprendre l'art de parler avec éloquence, " d'écrire élégamment, en étudiant soit les ouvrages si sages des " SS. Pères, soit les écrits des écrivains païens les plus célèbres " expurgés de toute tache, mais encore acquérir surtout la science " parfaite et solide des doctrines théologiques, de l'histoire ecclé- " siastique et des sacrés canons, puisée dans les auteurs ap- " prouvés par le St. Siége."

La citation faite par M. le Correspondant est ainsi conçue :

Pie IX prescrivit d'introduire largement l'élément chrétien dans l'enseignement littéraire au moyen des auteurs chrétiens qu'on devrait mettre entre les mains des enfants, " afin que, dit-il, dans les œuvres les plus sages des SS. Pères, et dans les auteurs païens les plus célèbres, complètement expurgés, ils pussent apprendre l'art de parler et d'écrire élégamment et avec éloquence."

Nous voyons bien en effet, comme M. l'abbé, que le Correspondant, en citant l'Encyclique, a supprimé les mots *jeunes clercs* et qu'il les a remplacés par le mot *enfants ;* nous voyons bien encore qu'il a supprimé la partie qui fait mention de la théologie, de l'histoire ecclésiastique et des sacrés canons ; mais nous ne voyons pas que ces suppressions fassent dire à l'Encyclique une chose qu'elle ne dit pas. Grande doit être la surprise de M. l'abbé en nous entendant parler ainsi. Quant à nous, nous sommes presque honteux de le surprendre si peu familier avec les documents pontificaux. A son insu, hélas! M. l'abbé prouve que l'étude presque exclusive des auteurs païens laisse ignorer bien des choses qu'il importe beaucoup de connaître. Une expression l'a complètement désorienté ; c'est *adolescentes clerici, les jeunes clercs.* Il entend par là les *élèves de grands séminaires.* Il dit en effet : " On aurait bien pu soupçonner (en citant le texte en entier) que le pape pouvait bien ne pas parler précisément d'enfants ou de jeunes gens." Mais cette interprétation est

magnifique ! trois fois magnifique ! ! Que M. l'abbé l'apprenne donc aujourd'hui et qu'il le retienne toute sa vie, l'expression *adolescentes clerici* ne signifie pas *élèves de grands séminaires*, mais bien *jeunes gens qui se destinent au sacerdoce*, c'est-à-dire, *élèves des grands et des petits séminaires.*

Pie IX, en cet endroit de l'Encyclique, embrasse tout l'ensemble des études préparatoires au sacerdoce, tant celles qui doivent occuper les enfants que celles qui doivent occuper ceux qui ont terminé leurs cours classique. Il recommande d'abord aux jeunes élèves des petits séminaires, l'étude des ouvrages si sages des SS. Pères et des écrivains païens les plus célèbres, purifiés de toute souillure, pour qu'ils puissent se former à l'art de parler avec éloquence et d'écrire élégamment ; il fait ensuite un devoir aux élèves des grands séminaires d'étudier la théologie, l'histoire ecclésiastique et les sacrés canons dans des ouvrages, qu'on le remarque en passant, *approuvés par le Saint-Siége.*

Cette distinction entre les élèves des *grands* et des *petits* séminaires était si clairement établie dans l'Encyclique par la nature même des études mentionnées, qu'on ne sait pas comment il se fait que M. l'abbé ne l'ait pas remarqué. Est-il donc surprenant que M. le Correspondant, n'ayant à parler que des études classiques, n'ait cité que la partie de l'Encyclique qui y a trait et qu'il ait négligé le reste ? Qu'en pense M. l'abbé Chandonnet ? N'avouera-t-il point que le premier de ses coups porte à faux et qu'il n'aurait pas dû accuser aussi à la légère ?

II.

LA SEPTIÈME RÈGLE DE L'INDEX N'A PAS ÉTÉ FALSIFIÉE.

La septième règle de l'Index, si l'on en croit encore le savant abbé, a été citée et traduite de manière à présenter un sens tout-à-fait faux. Si cette seconde falsification est de la même nature que la précédente, il n'y a pas lieu de trop s'effrayer.

La septième règle de l'Index, en son entier, est telle que l'a citée M. l'abbé Chandonnet ; elle est ainsi conçue :

" Libri, qui res lascivas, seu obscenas ex professo tractant, " narrant, aut docent, cum non solum fidei, sed et morum, qui " hujusmodi librorum lectione facile corrumpi solent, ratio habenda " sit, omnino prohibentur ; et qui eos habuerint, severè ab episco- " pis punientur.

" Antiqui vero ab Ethnicis conscripti, propter sermonis " elegantiam et proprietatem permittuntur ; nulla tamen ratione " pueris prælegenti erunt."

M. le Correspondant n'a cité que la dernière partie de la règle en supprimant le mot *antiqui*. De là, les plus vives réclamations de la part de M. l'abbé Chandonnet. Il affirme que la suppression de la première phrase de cette règle, de même que celle du mot *antiqui*, fait subir au sens du texte une profonde altération. Pour nous convaincre qu'il n'émet rien que de très-fondé en raison, il nous convie à un petit exercice de syntaxe et voici comment il arrange les choses.

" Le sujet de la seconde phrase, dit-il, est sous-entendu ; c'est " le sujet complexe de la première ; *libri qui res lascivas, seu* " *obscenas ex professo tractant, narrant aut docent ; les livres qui* " *ex professo traitent, racontent ou enseignent les choses lascives ou* " *obscènes*. De là il résulte que la version authentique ne défend " de lire ou expliquer aux enfants que *ceux des livres anciens*, écrits " par les païens, qui traitent *ex professo*, racontent ou enseignent " des choses lascives ou obscènes ; votre version à vous, telle que " vous l'expliquez vous même, défend absolument, et pour quelque " motif que ce soit, de lire ou expliquer aux enfants un seul " auteur païen, bon ou mauvais, même expurgé. Voyez dont où " vous mène la manie de tronquer les textes."

Cette explication, quoiqu'assez ingénieuse, manque d'une qualité essentielle : elle n'est pas solide. D'abord, au point de vue de la syntaxe. Le sujet de la première phrase, comme celui de la seconde, est, d'après une syntaxe qui jouit d'une aussi

grande autorité que celle de M. l'abbé Chandonnet, le seul mot *libri.* Dans la première phrase, ce sujet a pour qualificatif *qui res lascivas, seu obscenas ex professo tractant, narrant aut docent ;* dans la seconde, il a pour qualificatif les mots : *antiqui ab ethnicis conscripti :* de sorte que le sens véritable de cette seconde phrase est celui-ci : " Les livres anciens, écrits par les païens, sont permis à raison de l'élégance et de la propriété du langage ; pour aucune raison cependant, on ne pourra les lire aux enfants."

M. l'abbé Chandonnet nous renvoie à la théologie de Scavini, t. 3, p. 292, et il nous dit que là nous verrons que cet auteur interprète comme lui la septième règle de l'Index. Examinons un peu et voyons si cette affirmation peut se soutenir. A cette page de la théologie de Scavini, nous lisons ; *Libri tamen antiqui, qui res lascivas continent, ab ethnicis conscripti, ob elegantiam indiscriminatim permittuntur, pueris tamen exceptis.* Or, voici déjà une indifférence notable entre l'interprétation de M. l'abbé, Chandonnet et celle de Scavini. Ce dernier interprète la septième règle de l'Index dans un sens beaucoup plus rigoureux que M. l'abbé ; car il interdit aux enfants *les livres païens qui contiennent des choses lascives,* tandis qne M. l'abbé ne leur défend que *ceux qui traitent, racontent ou enseignent ex professo des choses lascives ou obscènes.* Un homme, comme M. l'abbé Chandonnet, qui vient rétablir jusqu'aux points et aux virgules, omis dans les textes cités, devrait prêcher d'exemple lorsque lui-même invoque l'autorité d'un auteur.

Chose bien singulière encore ! Dans l'appendice II du même volume de sa théologie, Scavini, donnant en français les règles de l'Index, traduit absolument comme nous. M. l'abbé s'est il donné la peine de jeter un coup-d'œil sur cette appendice ?

Voici enfin la traduction donnée par Rohrbacher, au tome vingt-quatrième de son histoire de l'Eglise, p. 417, édit. Gaume frères, 1846 :

" Quant aux livres qui traitent, racontent ou enseignent *expro-*
" *fesso* les choses lascives ou obscènes ; comme il faut veiller non-
" seulement à la foi, mais encore aux mœurs, qui se corrompent fa-

" cilement par de semblables lectures, on les défend absolument;
" et ceux qui auront de ces livres seront sévèrement punis par les
" évêques.

" Pour les anciens ouvrages, écrits par les païens, on les per-
" mettra, en considération de l'élégance et de la propriété des
" termes ; mais jamais on n'en fera de leçon aux enfants."

Nous pourrions nous borner à ces seules considérations ; elles prouvent surabondamment que la septième règle de l'Index n'a pas été falsifiée. Toutefois, il nous semble un peu mesquin de n'invoquer que la seule autorité de la grammaire dans l'interprétation d'un document de cette importance. Ce sont les faits qui doivent ici rendre témoignage ; leur autorité, sans doute, vaut bien celle de la syntaxe.

Ces faits, aussi nombreux qu'on peut le désirer comme nous le verrons plus tard, lorsqu'il s'agira de donner à M. l'abbé Chandonnet la leçon d'histoire dont il a si grand besoin, établissent la proposition suivante: *Jusqu'à la Renaissance, l'Eglise a toujours été opposée à l'étude presque exclusive des auteurs païens, tellement qu'elle la regardait comme condamnable, même dans ceux qui étaient parvenus à l'âge de maturité.* C'est, entr'autres documents, ce que prouve un curieux passage d'un auteur tristement célèbre, Boccace, qui, ou XIVe siècle, se croyait obligé d'écrire dans son traité de *Genealogia deorum*, deux chapitres pour démontrer, contrairement à l'opinion de l'Europe chrétienne de son temps, que ce n'était pas un *péché mortel de lire les livres des poëtes païens :* non esse exitiale crimen libros legere poetarum. *Non indecens esse quosdam christianos tractare gentilia.*

A l'époque du concile Trente, l'Eglise voyait toujours d'un très-mauvais œil l'engouement des lettrés pour les classiques païens, mais elle fut obligée de céder au torrent pour prévenir un plus grand mal. Elle permit donc l'usage des auteurs païens aux hommes d'un âge mûr et l'interdit aux enfants. Voilà pourquoi St. Charles Borommée, et plusieurs autres très-saints évêques qui avaient assisté au concile de Trente, de retour dans leurs diocèses, ont banni complètement les auteurs païens de leurs sémi-

naires. Ces évêques assurément, et St. Charles surtout, l'un des huit cardinaux interprêtes du Concile de Trente, n'ont pas dû se méprendre grossièrement sur la portée des reglements faits par l'auguste assemblée.

Ajoutons à ces quelques réflexions qu'un des plus savants consulteurs de l'Index, le P. Cirino, qui doit probablement s'y entendre aussi bien que M. l'abbé en pareille matière, a fait parvenir à Mgr. Gaume la consultation suivante, bien propre à répandre un grand jour sur la question qui nous occupe en ce moment. " L'Eglise n'a pas *imposé* l'usage des classiques païens; elle l'a toléré.....L'usage des classiques païens *fut imposé par les exigences du siècle*, et à grand regret, adopté par les pasteurs spirituels. Que ne fit pas saint Charles pour exclure du programme d'études de son séminaire les auteurs païens ? Par une prudente condescendance, il dut cependant tolérer qu'on les y introduisit. On ne peut pas toujours faire le bien qu'on voudrait, et le temps, fortifiant toujours de plus en plus un *désordre*, le sanctionne, fait qu'il s'avance inaperçu, et c'est beaucoup si on parvient ensuite à diminuer le mal."

Maintenant, admettons pour un moment que la version de M. l'abbé Chandonnet soit la véritable ; qu'en résulterait-il contre la thèse que nous soutenons. Rien absolument ; tout au contraire, elle lui serait encore favorable. Pour tomber sous la defense portée par la règle de l'Index, telle que l'interprète M. l'abbé, il n'est pas nécessaire, ce nous semble, que d'un bout à l'autre le livre traite, raconte, enseigne directement des obscénités. Il suffit qu'il le fasse dans plusieurs de ses parties sous une forme ou sous une autre. La sollicitude de l'Eglise pour la conservation de la foi et des mœurs de la jeunesse, n'autorise-t-elle pas cette interprétation ? M. l'abbé Chandonnet lui-même oserait-il refuser de la prendre pour règle de sa conduite ? A l'heure qu'il est, nous aimons à le croire, les plus intrépides ne voudraient pas qu'on se servit, dans les classes, des éditions complètes des poëtes païens, et même d'un bon nombre de prosateurs. Cependant le concile n'a point fait de distinction ; il n'a point parlé d'auteurs

expurgés, puisqu'il n'y en avait point alors. Il ne prévoyait pas qu'on aurait l'idée, pour faire admirer les *chefs-d'œuvre* de l'antiquité, de les mutiler et d'en voiler certaines parties. Il a purement et simplement défendu de faire étudier aux enfants non pas les *passages* des livres, mais bien les *livres qui res lascivas tractant.*

M. l'abbé Chandonnet a tressailli d'aise à l'idée des *auteurs expurgés ;* il s'en fait une arme contre nous pour prouver par l'absurde, que notre interprétation de la septième règle de l'Index est inadmissible. " En ce cas, dit-il, l'Eglise aurait défendu absolument de lire ou expliquer aux enfants un seul auteur païen, même expurgé. Voyez donc où vous mène la manie de tronquer les textes." Apprenez encore ceci, M. l'abbé : il n'y avait pas d'auteurs expurgés à l'époque où l'on rédigeait les règles de l'Index, par conséquent l'Eglise n'a pas eu à se prononcer sur eux.

Mais maintenant que l'expurgation des auteurs païens est un usage reçu, on devrait bien au moins tenir compte de la prescription de Pie IX, ne mettre entre les mains des enfants que des auteurs complètement expurgés, purifiés de toute souillure. Remarquons-le bien, cette expurgation complète n'aurait pas lieu lors même qu'on aurait fait disparaître d'un livre les passages plus ou moins obscènes, plus ou moins lascifs qu'il renferme. Les mauvais principes, les maximes dangereuses, les idées fausses sur les vices et les vertus, les théories funestes, s'il en contient, comme c'est le cas pour tous les livres païens, devraient aussi être biffés.

Que M. l'abbé Chandonnet nous cite donc un seul des auteurs anciens, mis entre les mains de la jeunesse étudiante de nos maisons d'éducation, qui soit tel que le veut Pie IX. Les partisans de la méthode chrétienne, et Mgr. Gaume entr'autres, n'ont jamais été opposés à l'étude des auteurs païens parfaitement expurgés ; bien au contraire, c'est ce qu'ils s'efforcent d'obtenir, pourvu toutefois que cette étude se fasse simultanément avec celle des monuments de la littérature chrétienne, comme le désire encore Pie IX.

III.

ROLLIN N'A PAS ÉTÉ COMPRIS PAR M. L'ABBÉ CHANDONNET.

M. l'abbé, faisant grâce pour un moment à M. le Correspondant, engendre chicane à l'auteur d'une petite brochure intitulée : " *Mgr. Gaume, sa thèse et ses défenseurs,*" à l'occasion d'un texte de Rollin. L'auteur de cette brochure dit que l'Eglise, *par la bouche des Pères*, a formulé la thèse de Mgr. Gaume, dès les premiers siècles de son existence. Pour prouver en peu de mots qu'il est bien vrai que les Pères sont opposés à l'étude des auteurs païens, il cite Rollin dont le témoignage ne saurait être suspect. Or, voici ce que dit Rollin : " La lecture des poëtes, *condamnée si unanimement* par *les Pères* et même par les païens, peut-elle donc être permise dans les écoles chrétiennes ? " Il nous semble que rien n'est plus clair ni mieux établi : Rollin reconnait là que la lecture des poëtes tombe sous la condamnation unanime des Pères de l'Eglise.

Il se pose ensuite une question : " cette lecture peut-elle être permise dans les écoles chrétiennes," après une condamnation aussi imposante ? Tout ce que M. l'abbé Chandonnet cite de Rollin, en sus de ce qu'a cité l'auteur de la brochure, est la réponse à cette question. Rollin, en bon *janséniste* qu'il est, fait un long commentaire pour montrer que l'étude des poëtes, faite d'après une certaine méthode et avec certaines précautions, ne doit point tomber sous cette condamnation. Mais quelle que soit l'extension que Rollin pense qu'il faille lui donner, en s'appuyant sur des arguments plus ou moins spécieux, il n'en est pas moins évident qu'il en reconnait l'existence. En effet, si Rollin n'était pas persuadé que cette condamnation existe, pourquoi chercherait-il à l'interpréter ?

Soit dit en passant, il y aurait bien des idées à rectifier dans la glose de Rollin, citée par l'abbé Chandonnet ; mais il y a d'excellentes choses. Quand cet auteur juge la littérature païenne

au point de vue chrétien, il est loin de la regarder comme bien propre à former le cœur et l'esprit des jeunes élèves ; et la raison pour laquelle il croit que la divine Providence a voulu que les monuments en fussent conservés, fait peu d'honneur à ceux qui les préconisent comme des modèles qu'il faut s'efforcer d'imiter, sans espoir de ne pouvoir jamais atteindre à leur perfection. Voici ce qu'il dit :

" Peut-être aurait-il été à souhaiter que les mêmes ruines qui " ont enseveli l'idolâtrie eussent aussi englouti et fait disparaître " pour toujours *ces funestes monuments et ces restes impurs du* " *paganisme*, SI CAPABLES D'INFESTER ET DE CORROMPRE LES " ESPRITS. Mais la divine Providence les a sans doute laissés " survivre à l'idolâtrie pour déposer dans la suite de tous les " siècles contre les impuretés et les excès horribles que non seule- " ment la religion païenne souffrait, mais qu'elle consacrait même " par l'exemple des dieux.

Nous ne savons vraiment ce qu'aurait dit Rollin en voyant des professeurs faire converger tous leurs efforts vers un seul but : la glorification des hommes et des choses du paganisme.

D'après ce que nous avons dit tout à l'heure, il est donc établi que Rollin n'a pas été cité à faux. Que M. l'abbé Chandonnet y prenne garde ; plus il avance, plus il semble contredire ce qu'il affirme en commençant, qu'il ne prend la plume que pour défendre la vérité, indignement outragée par des gens qui, après avoir gobé mille billevesées, sous bénéfice d'inventaire, font métier de les propager. Il pourrait bien finir par laisser croire qu'il n'est pas en dehors de tout parti pris, quoiqu'il en dise, et qu'il veut envers et contre tous trouver mauvais tout ce qui ne donne pas dans son courant d'idées. Il ferait mieux, à notre avis d'étudier le fond de la question que de venir gloser sur des textes dont il ne saisit pas le sens, lors même qu'ils sont exprimés en français.

IV.

CLÉMENT D'ALEXANDRIE DIT CE QUE LUI FAIT DIRE M. LE CORRESPONDANT.

C'est maintenant le Correspondant que M. l'abbé Chandonnet remet en scène. Il a, parait-il, porté une main sacrilége sur les écrits d'un des plus illustres Pères de l'Eglise, Clément d'Alexandrie. M. l'abbé Chandonnet l'affirme et il est en mesure de soutenir son affirmation, car il *a lu le titre* du chapitre XXe des Stromates, plus une vingtaine de lignes dans ce chapitre. Lire un titre n'est pas peu de chose; au XIXe siècle surtout, c'est un moyen sûr d'acquérir une grande science. M. le *Conservateur* l'a dit et prouvé. Pour nous qui n'avons pas le regard d'aigle de M. l'abbé nous avons examiné plus minutieusement qu'il ne l'a fait le chapitre XXe des Stromates, et après cet examen, nous nous croyons en droit de dire que M. le Correspondant est parfaitement en règle. Il a eu raison de dire que Clément dAlexandrie a résumé en quelques mots la méthode d'àprès laquelle les premiers chrétiens élevaient leurs enfants, et de plus, il a parfaitement rendu la pensée de cet auteur. Le texte latin est celui-ci.

" Et et quidem veritas, qûæ fide percipitur, tanquam panis
" necessaria est ad vivendum; quæ autem præcedit disciplina
" est obsonio similis et bellariis: Desinente vero cæna, suavis
" placentula, ut ait Pindarus Thebanus."

Ce texte est ainsi traduit par M. le Correspondant:

" Nous commençons par la vérité qui jaillit de l'enseignement
" de la foi, parceque c'est là la nouriture substantielle, indis-
" pensable à la vie de l'esprit. Quant à l'érudition profane, nous
" la regardons comme des mets recherchés, qui ne sont nullement
" nécessaires pour vivre. Ainsi nous ne l'abordons qu'après nous
" être rassasiés de la vérité chrétienne."

M. l'abbé Chandonnet frappe d'anathème cette traduction. Et pourquoi donc ? Parcequ'elle renferme plusieurs mots qui n'ont pas leurs correspondants dans le texte. Mais que fait ici cette non correspondance des mots ? L'important, c'est que l'idée exprimée en français soit identiquement la même que l'idée renfermée dans le texte latin. Il s'agit ici surtout de la pensée et non pas d'une traduction rigoureusement littérale, comme la ferait un écolier. Pour démontrer à M. l'abbé que la traduction de M. le Correspondant est bonne, excellente même, nous le convierons à un petit exercice, non pas de grammaire, mais de simple bon sens.

Dans le texte cité plus haut, Clément d'Alexandrie parle évidemment de l'ensemble des vérités, tant naturelles que surnaturelles, dont la connaissance a pour but de former le chrétien. Il compare l'éducation à un repas ; les vérités chrétiennes, à ce qui fait le fond, la partie solide, nécessaire du repas ; l'érudition profane, aux mets qui composent surtout le dessert. Il ajoute que le repas finissant, c'est le temps de servir le dessert.

Or, puisque le dessert, qui représente ici l'érudition profane, ne doit venir qu'à la fin du repas, et que le repas proprement dit doit consister en une nourriture solide, la vérité chrétienne, M. l'abbé entrevoit-il la raison d'être de la première phrase de la traduction de M. le Correspondant : " Nous commençons par la vérité qui jaillit de l'enseignement de la foi, parceque c'est là la nourriture substantielle, indispensable à la vie de l'esprit."

Puisque le dessert, c'est-à-dire, l'érudition profane, n'est pas chose nécessaire dans un repas, M. l'abbé voudra-t-il bien accorder que la seconde phrase de la traduction de M. le Correspondant est très-exacte : " Quant à l'érudition profane, nous la regardons comme des mets recherchés, qui ne sont nullement nécessaires pour vivre."

Puisqu'enfin les mets moins substantiels dont se compose le dessert, figurant toujours l'érudition profane, ne doivent paraître qu'à la fin du repas, *desinente cœna.* M. l'abbé voudra-t-il admettre encore que M. le Correspondant a fidèlement rendu la pensée de

Clément d'Alexandrie, en traduisant : " Nous ne l'abordons (l'érudition profane) qu'après nous être rassasiés de la vérité chrétienne."

Ce qui encore rend incontestable l'exactitude de la version donnée par M. le Correspondant, c'est ce que dit Clément d'Alexandrie dans un autre endroit du même chapître XXe des Stromates. " Pour nous, dit-il, nous avons été instruits par Dieu ; nous avons appris, les LETTRES, où respire une véritable sainteté, *litteras vere sacras*, du Fils de Dieu lui-même, de telle sorte que notre éducation diffère entièrement, quant au fond et quant à la méthode, de celle que donnent les Grecs."

Relisons maintenant quelques lignes de l'ineffable critique de M. l'abbé Chandonnet.

" Ce NOUS COMMENÇONS.....PARCEQUE auquel rien ne corres-
" pond, ni dans le français, ni dans le latin, ni dans le grec,
" *trahit une bouche gaumiste.*"—Mais tant mieux donc ! une bouche gaumiste par conséquent n'est que l'organe d'un esprit grave, sérieux, réfléchi ; elle ne parle que d'après des connaissances certaines ; mais une bouche, comme celle de l'abbé, aurait souvent besoin d'un frein.

V.

BEAUSSET N'A PAS ÉTÉ FALSIFIÉ.—BOSSUET PARFAITEMENT COMPRIS PAR M. LE CORRESPONDANT.

Que M. le Correspondant s'arme de patience ; il a un nouveau péché à expier, péché cependant qui, eu égard aux expressions radoucies de M. l'abbé, ne doit être que véniel, et même véniel léger. M. l'abbé dit en effet qu'il y a des falsifications flagrantes qui sautent aux yeux ; qu'il en est d'autres qui se contentent d'être insidieuses ; qu'une de ce dernier caractère est la falsification d'un passage de Beausset par M. le Correspondant.

Le passage de Beausset en question est celui-ci :

" On connait les opinions assez sévères de Bossuet sur l'emploi " des brillantes fictions que la mythologie des anciens a transmises " aux poëtes de tous les siècles. Bossuet aurait désiré que la poésie, " dans son langage sublime, eut dedaigné ces frivoles ornements, " qui avait été imaginés pour ajouter une dangereuse séduction aux " enchantements d'un culte qui ne parlait qu'aux sens, et d'une " religion qui n'offrait à l'adoration des peuples que des tableaux " voluptueux, des souvenirs coupables et de grands scandales. Il " croyait que les grandes images, les nobles pensées, la richesse, la " force, l'originalité d'expressions répandues dans les *livres sacrés*, " pouvaient suppléer AVEC AVANTAGE aux plus heureuses concep- " tions d'une poétique étrangère à la religion, à la morale, à la légis- " lation, aux habitudes des peuples modernes. Il craignait qu'elles " ne servissent plus souvent dans la jeunesse À ÉGARER L'IMAGINA- " TION, ET À OUVRIR LE CŒUR À LA SÉDUCTION DES PASSIONS, " qu'à inspirer ces grandes conceptions qui ont honoré quelques " grands génies, auxquels il était loin de refuser son admiration."

Voici maintenant ce que dit M. le Correspondant :

" D'après son illustre historien (Beausset) l'aigle de Meaux " blâmait hautement l'imitation des auteurs païens, dont les qua- " lités brillantes n'étaient propres, selon lui, qu'à ajouter une " dangereuse séduction aux enchantements d'un culte qui n'offrait " à l'adoration des peuples que des tableaux voluptueux, des sou- " venirs coupables et de grands scandales. Il aurait voulu qu'on " préférât les grandes images, les nobles pensées, la richesse, la " force, l'originalité d'expressions répandues dans les Livres " Sacrés, à une poétique étrangère à la religion, à la morale, à la " législation, aux habitudes des peuples modernes ; et il mani- " festait des craintes sérieuses que cette poétique ne servit qu'à " égarer l'imagination des jeunes gens et à ouvrir leur cœur à la " séduction des passions."

M. l'abbé, après avoir mis en parallèle le texte de Beausset et la citation de M. le Correspondant, en appelle à la franchise de ce dernier et dit : " Soyons donc francs, M. le Correspondant. Donc, *d'après son illustre historien*, ce que l'aigle de Meaux a

blâmé, ce n'est pas, comme vous le dites, L'IMITATION DES AUTEURS PAÏENS, mais L'EMPLOI DES BRILLANTES FICTIONS que la mythologie a transmises aux poëtes de tous les siècles. Donc, *d'après son illustre historien*, ce ne sont pas les QUALITÉS BRILLANTES des auteurs païens, qui, selon Bossuet, n'étaient propres qu'à ajouter une dangereuse séduction, etc., mais l'aigle de Meaux désirait simplement que LA POÉSIE DANS SON LANGAGE SUBLIME EUT DÉDAIGNÉ CES FRIVOLES ORNEMENTS, c'est-à-dire L'EMPLOI de ces brillantes fictions."

Que M. l'abbé nous permette de le dire : dominé par une idée fixe, il n'a compris ni Beausset, ni M. le Correspondant ; peut-être ne s'est-il pas compris lui-même. En effet, dire comme Beausset que *Bossuet blâme l'emploi des brillantes fictions de la mythologie, et qu'il désire que la poésie dédaigne ces frivoles ornements, imaginés pour ajouter une dangereuse séduction aux enchantements d'un culte qui ne parlait qu'aux sens* ; ou dire avec M. le Correspondant que "l'aigle de Meaux blâmait hautement l'imitation des auteurs païens, dont les qualités brillantes n'étaient propres qu'à ajouter une dangereuse séduction aux enchantements d'un culte qui ne parlait qu'aux sens," c'est dire absolument la même chose en termes différents. Car, que sont ces *qualités brillantes*, propres à ajouter une dangereuse séduction aux enchantements d'un culte qui ne parle qu'aux sens, sinon *les fictions mythologiques ;* et qu'est-ce encore que *l'imitation des païens* dont il est ici question, si ce n'est l'emploi de ces *fictions* de la mythologie ? De quoi en effet sont remplis les livres des auteurs païens les plus célèbres, Homère, Virgile, Euripide, Sophocle, Pindare, Ovide, Horace ? De fables mythologiques.

Analyser quelques phrases d'un auteur, remplacer certains mots du texte par leurs équivalents, voilà donc en définitive ce que M. l'abbé appelle *falsifier*. Ce n'est pas malin, comme on voit.

M. l'abbé ajoute : " Bien compris, Beausset n'entend pas exposer ici la pensée de Bossuet sur l'usage, même exclusif, des auteurs païens dans les études classiques, mais sur l'introduction abusive des fictions mythologiques dans la poésie en général."

M. l'abbé, nous aimons à le croire, a assez de philosophie, pour savoir que tout effet a une cause, et que si les effets que produit nécessairement une cause sont déplorables, le blâme donné à ces effets rejaillit sur la cause elle-même. Or, d'où vient cet abus qu'on a fait des fictions mythologiques pour enflammer les passions d'une jeunesse imprudente, comme dit Beausset ? De l'usage trop exclusif des auteurs païens, évidemment. Donc, Bossuet, en blâmant cet abus, a blâmé par là même l'étude trop exclusive des auteurs païens, dont cet abus était la conséquence naturelle et inévitable.

Si M. l'abbé veut avoir un jugement de Bossuet plus précis sur les auteurs païens les plus célèbres et les plus admirés, qu'il lise ses lettres à Santeuil. Il verra là que Bossuet déclare avoir quitté depuis longtemps la lecture de Virgile et d'Horace ; qu'il n'aime pas les *fables*, et qu'étant nourri depuis beaucoup d'années de l'Ecriture Sainte, *qui est le trésor de la vérité*, il trouve un grand creux dans ces fictions de l'esprit humain et dans ces productions de sa vanité. Dans son traité de la *Concupiscence*, il stigmatise Virgile en particulier en l'appelant *l'avocat du vrai et du faux ;* un *bon épicurien ;* un *adorateur de la vaine gloire* et un *contempteur de la vérité.*

Une chose entr'autres a puissamment contribué à jeter ici M. l'abbé hors de la voie. C'est que, comme lui-même l'avoue naïvement, les citations dont fourmillent les écrits des partisans de la méthode chrétienne sont en si mauvaise compagnie, qu'à *priori* avant vérification, il les croit faites pour en imposer. Ecrivant donc d'après une idée qu'il s'est faite d'une chose bien plus que sur la chose elle-même, M. l'abbé fait de longues dissertations, de beaux raisonnements dont le seul défaut est d'aboutir à des conclusions absurdes.

M. l'abbé, pour être d'accord avec nous sur le point qui nous occupe, voudrait peut-être que Bossuet eut été plus explicite encore sur les dangers de l'enseignement païen, et qu'il eut parlé du paganisme dans l'éducation dans les mêmes termes que Mgr. Gaume. Ici, M. l'abbé oublie une chose : c'est que les hommes,

même les plus clairvoyants, n'aperçoivent pas toujours les dernières conséquences d'une institution nouvelle ou d'une coutume qui s'établit; il oublie encore qu'au temps de Bossuet l'expérience du système que nous combattons n'était pas faite, comme elle l'est de nos jours. Si Bossuet vivait aujourd'hui, s'il voyait, comme nous, le paganisme déborder de toutes parts dans les idées et dans les mœurs, comme il débordait de son temps dans les lettres et les arts, s'il avait vu la révolution française, ce drame épouvantable qui dans chacune de ses phases, fut la parodie atroce ou ridicule du paganisme gréco-romain, et dans son ensemble la traduction litérale des études de collége; s'il voyait enfin, comme nous, cette puissante organisation du mal, qui s'est constitué à l'état religieux et social, et qui, à chaque instant, menace de nous précipiter dans l'abime : dans quel camp pense-t-on qu'il combattrait ? Avec quelle énergie d'expressions foudroierait-il ce système d'éducation païenne, source empestée d'où s'exhalent les vapeurs délétères qui ont porté la désolation et la mort au sein du monde actuel !

VI.

QUINTILIEN.—SA PENSÉE.

C'est avec un singulier bonheur que M. l'abbé se hâte d'arriver à Quintilien. A travers l'écrit de M. le Correspondant, le rigoureux philosophe a su atteindre tous les partisans de la méthode chrétienne, les *gaumistes*, comme il les appelle, et peut-être n'est-ce pas là le moindre but de sa critique. Voici son raisonnement. L'écrit de M. le Correspondant fait valoir la thèse d'un *vieux gaumiste*, de je ne sais quel siècle, mais falsificateur insigne. Tous les gaumistes d'aujourd'hui étant les fils spirituels de ce vieux rusé, il s'en suit qu'ils ne sont pas moins falsificateurs que leur premier père.

Les partisans de la méthode chrétienne, une fois mis en cause par ce tour de logique, M. l'abbé Chandonnet ne les lâche plus. A défaut de faits authentiques pour déposer contre eux, il en appelle à sa brûlante imagination, et solidement établi sur cette

moderne Rossinante, il frappe en chevauchant tout ce qu'il croit pouvoir l'embarrasser sur son passage. Ses dernières victimes sont M. le Correspondant qui tombe en compagnie de quelques amis. Le triomphe de M. l'abbé est tel que lui-même n'ose y croire.

A propos de Quintilien, nous admettons de suite et sans difficulté aucune que sa pensée a été fort outrée dans la citation telle que faite par M. le Correspondant. Mais suit-il de là que cet auteur a été cité à faux en faveur de la réforme que nous sollicitons ? Personne, nous croyons, n'oserait le soutenir, pas même M. l'abbé qui a bien su constater les différences qui existent entre le texte de Quintilien et la version de M. le Correspondant, mais qui a jugé à propos, et pour de bonnes raisons, de ne pas aller plus loin. En résumé, que veut donc Quintilien ? Il veut, comme dit Rollin, qu'on fasse un choix non seulement des auteurs, mais encore des endroits qu'on peut lire dans ceux qu'on aura choisis ; il veut qu'on interdise aux enfants la lecture des poésies érotiques, et il déclare qu'il y a des pièces dans Horace qu'il serait bien fâché d'expliquer aux jeunes gens. Voilà ce que dit Quintilien à propos de la *simple lecture* des poëtes. Si un païen exige qu'on use de si grandes précautions à l'égard des livres que nous mêmes nous mettons entre les mains des enfants, jusqu'où, nous chrétiens, éclairés des lumières de la foi, ne devrions nous pas porter le scrupule ? C'est bien ici le lieu de nous écrier avec le célèbre Gerson : " Oh ! Dieu ! quelles sont les mœurs du temps présent ! Un païen, un incrédule condamne les livres païens qui provoquent à des amours coupables, et ces même livres trouvent des admirateurs et des défenseurs parmi les chrétiens ! ! "

Quintilien dit beaucoup assurément ; cependant nous pouvons être plus sévères que lui sans tomber dans le rigorisme. C'est même un devoir pour nous de l'être davantage. De ce que Quintilien dit que c'est fort sagement qu'on peut commencer la lecture par Homère et par Virgile, faudra-t-il en conclure que la lecture de ces deux poëtes n'offre pas de dangers, et agir en conséquence ? Ce serait être, pour le moins, téméraire. Ce qu'un

païen condamne comme immoral, l'est assurément ; mais ce qu'il regarde comme honnête ne l'est pas toujours. L'*Enéide*, par exemple, que Quintilien recommande comme un bon livre, est jugé tout autrement par un homme qui s'y entendait en lubricité. Au jugement de cet homme, l'épopée du *chaste* Virgile est, en plusieurs endroits, tellement lascive, tellement dangereuse qu'on ne peut conseiller à celles qui veulent être séduites une lecture plus propre à allumer dans le cœur le feu de l'amour deshonnête : cet homme est Ovide. L'Enéide cependant est le plus châtié de tous les ouvrages de Virgile. Ajoutons que ses œuvres complètes sont entre les mains de tous les écoliers, et que souvent même ils en ont la traduction française.

Quant à Homère, on sait, qu'il professe une morale plus que relâchée. Sénéque, que Bossuet appele un *bon épicurien*, dit que les œuvres d'Homère *enflamment la cupidité et poussent au libertinage.*

Si, au dire de Quintilien, Homère et Virgile sont des auteurs moraux, que valent donc ceux qu'il stigmatise ? M. l'abbé voudra-t-il bien nous dire quelles sont ses idées là-dessus.

Remarquons encore que Quintilien ne s'attaque qu'aux obscénités qu'on rencontre dans les poëtes ; mais un livre ne peut-il pas être très-dangereux, très-mauvais même et renfermer tout autre chose que des obscénités ? Les idées fausses sur les vertus, les vices, l'ordre religieux, l'ordre social qui pululent dans les livres païens méritent bien, à notre avis, de fixer un peu l'attention. Quoique Quintilien n'ait rien à dire là-dessus, nous avons à en parler, nous autres chrétiens ; la morale de l'Evangile est avant tout la règle de notre conduite. Qu'on le retienne bien, ce que la foi, ce que la morale chrétienne condamne ne sera jamais étudié qu'avec grand préjudice, surtout par des jeunes gens.

Et puis, que devient le beau prétexte d'élégance de style, etc., que nos pédants de collége mettent toujours en avant pour légitimer l'étude des auteurs païens, même dans les classes inférieures, en présence du plan d'études tracé par Quintilien lui-même. Selon lui, l'étude des auteurs, au point de vue des

beautés littéraires qu'ils renferment, ne doit-elle pas être remise à un autre temps, à cet âge où le jugement sera plus formé ? M. l'abbé sait-il que nous n'avons jamais différé d'opinion avec Quintilien sur ce point, et que, pour les mêmes raisons que lui, nous demandons que l'étude des auteurs païens ne commence qu'après la *quatrième*, c'est-à-dire à l'époque où les élèves peuvent apprécier un peu les beautés littéraires d'un auteur ?

M. l'abbé nous a parlé de Quintilien sur un ton plaisant ou qui du moins avait la prétention de l'être ; nous lui en parlerons, nous, un peu plus sérieusement. Pourquoi lui, qui d'ordinaire fait ses citations si longues, afin d'extraire un texte le plus authentique possible, a-t-il mis de côté la dernière phrase de ce long paragraphe de Quintilien qu'il a cité ? Nous lui laissons le soin de répondre, et, en attendant qu'il le fasse, nous complèterons sa citation. Quintilien ajoute donc :

" *Il faut commencer* par ce qui peut NOURRIR L'ESPRIT ET
" ÉLEVER L'AME des enfants ; pour le reste, c'est-à-dire pour ce
" qui ne regarde que *l'érudition*, ils auront assez de temps devant
" eux."

Qu'avons-nous demandé autre chose pour une éducation chrétienne que ce que Quintilien demande ici pour une honnête éducation païenne ? Des *extraits bibliques*, de ces *livres* surtout que Dieu a inspirés tout spécialement pour l'instruction de la jeunesse, les *vies des Saints*, les *actes des Martyrs*, quelques *extraits* des passages les plus faciles des écrits des SS. Pères, voilà ce que nous avons demandé *pour nourrir l'esprit et élever l'âme des enfants*. Avons-nous eu tort ? Et Quintilien, s'il revenait au monde, trouverait-il nos demandes exagérées ? Ne serait-il pas plutôt surpris de voir M. l'abbé Chandonnet nous décocher de son mieux de prétendus textes authentiques pour prouver que nous outrageons la vérité et le bon sens, en publiant des écrits dans le *but avoué*, comme il dit, *de christianiser l'éducation*.

Passe pour les textes authentiques ; mais il y a plus : M. l'abbé ne nous fait pas même grâce de ses mépris. Voyez comme il affecte de prononcer avec dédain le mot *gaumiste*. Rien que

l'idée d'un *gaumiste* lui donne des nausées. Mais quel déshonneur y a-t-il donc à être gaumiste, c'est-à-dire partisan ou disciple de Mgr. Gaume ?

Mgr. Gaume n'est-il pas l'illustre auteur des *Trois Rome*, du Catéchisme de Persévérance, de *l'Histoire de la Famille*, du *Manuel* des Confesseurs ? M. l'abbé Chandonnet n'aurait-il pas beaucoup à apprendre en étudiant ces ouvrages ?

Mgr. Gaume n'a-t-il pas eu l'honneur de voir la plupart de ses ouvrages traduits dans presque toutes les langues de l'Europe ?

Mgr. Gaume n'a-t-il pas été honoré des plus enthousiates suffrages de Pugin, de lord Philipps, du baron Moy de Sons, de Ls. Veuillot, de Montalembert, de l'abbé Martinet, du P. Ventura, de Donoso Cortès, des hommes les plus éminents des universités d'Oxford et de Cambridge ?

Mgr. Gaume a fait adopter ses vues sur l'éducation par une grande partie de l'épiscopat européen ; M. l'abbé Chandonnet peut-il prétendre à un succès pareil en publiant ses *textes authentiques ?*

Mgr. Gaume, en combattant le paganisme dans l'éducation, a reçu des encouragements les plus flatteurs du Cardinal archevêque de Reims, Mgr. Gousset, qui lui écrit la lettre suivante :

" N'ayant pas été tout-à-fait étranger à la publication du *Ver*
" *rongeur des sociétés modernes*, je n'ai pu être insensible aux atta-
" ques violentes dont vous avez été l'objet à l'occasion de cet ouvra-
" ge. On ne peut vous accuser d'avoir émis des *opinions éxagérées*,
" *absurdes, irrespectueuses envers l'Eglise et capables de troubler les*
" *consciences etc.*, sans faire retomber une accusation aussi grave sur
" ceux qui en approuvant votre livre d'une manière ou d'une autre,
" comme je l'ai fait moi-même, se seraient rendus solidaires des
" erreurs qu'on vous reproche. Néanmoins, comme le procès me
" paraît suffisamment établi, et que vos Lettres à Monseigneur
" l'Evêque d'Orléans ne laissent rien à désirer pour le *fond* et pour
" la *forme*, je n'entrerai pas dans la discussion ; je préfère mettre

" la main à l'œuvre *en adoptant incessamment*, pour les petits sé-
" minaires de mon diocèse, le plan d'éducation que vous proposez."

M. l'abbé Chandonnet trouvera-t-il ce témoignagne authentique et de nature à inspirer quelque confiance ?

Mgr. Gaume compte encore parmi ses plus zélés défenseurs le Cardinal-prince Altieri, qui lui a addressé de Rome, en 1857, la lettre suivante :

" Monseigneur, j'ai lu avec une inexprimable satisfaction votre
" excellent ouvrage intitulé la *Révolution*. J'y ai trouvé le dé-
" veloppement des idées *fort justes et fort sages* qui, appuyées sur
" le témoignage de faits irrécusables, jettent une immense lumière
" sur une thèse jusqu'ici très-peu considérée, et *dont on ne peut*
" *cependant contester l'évidence sans se mettre en opposition avec*
" *la vérité la plus manifeste, et sans compromettre l'avenir reli-*
" *gieux de la société humaine.*

" Tous ceux, qui désirent voir éloigner les effrayants dangers
" qui de toutes parts nous menacent, espèrent que vous conti-
" nuerez à travailler toujours avec le même zèle pour la défense
" et la propagation d'une réforme de l'instruction de la jeunesse,
" *réforme éminemment utile à la religion et à la véritable civi-*
" *lisation.*"

Quelles sont les raisons que pourrait avoir M. l'abbé pour objecter à ce témoignage et en contester l'authenticité ? Voudrait-il bien nous les faire connaître ?

Mgr. Gaume n'a-t-il pas vu ses idées sur l'enseignement hautement approuvées par un des membres les plus illustres du sacré-Collége, le Cardinal Antonelli ? En réponse à Mgr. Gousset qui l'avait consulté sur la *question des classiques*, le Cardinal écrivait de Rome le 30 Juillet 1852 :

" Eminentissime et Réverendissime Seigneur, outre le grand
" prix que j'ai coutume d'attacher aux communications de Votre
" Eminence, celle que vous avez adressée, sous le pli du 13 du
" courant, à propos de la fâcheuse divergence qui s'est récemment

" élevée en France, sur le choix des livres pour l'enseignement
" littéraire, a une extrême importance.

" La parfaite connaissance, que l'on a de la sagesse et du
" profond discernement qui distinguent votre Eminence, était
" déjà une raison plus que suffisante de compter sur la justesse et
" l'étendue de vos vues dans *l'appréciation* de la susdite contro-
" verse. Cette assurance, conçue d'avance, et que *le Saint Père,*
" *à bon droit, partageait avec moi, a été parfaitement confirmée.*

.....

" En applaudissant hautement à l'intérêt que Votre Eminence
" a attaché à cette affaire, et qu'elle a fait servir avec un zèle et
" une sagesse admirable à atteindre un *but pleinement conforme*
" *aux vues du St. Siége,* je suis heureux de vous offrir en même
" temps l'assurance du profond respect avec lequel je vous baise
" humblement les mains."

M. l'abbé Chandonnet voudra-t-il bien nous dire encore s'il reconnait l'authenticité de ce document et s'il le trouve digne de fixer l'attention ?

Mgr. Gaume enfin, c'est ce prêtre vénérable qui a mérité la très-haute estime de Grégoire XVI et de Pie IX ; de Grégoire XVI qui lui déclare, dans le Bref par lequel il le crée Chevalier de l'Ordre de la Milice-Dorée, que ses ouvrages n'ont pas rendu un médiocre service à la religion ; de Pie IX qui l'a fait prélat romain, *protonotaire apostolique,* en récompense de son zèle et de ses infatigables travaux pour la réforme de l'éducation. Ainsi, M. l'abbé Chandonnet, appelez-nous *Gaumistes,* puisque cela vous fait plaisir, ainsi qu'à vos amis : nous n'avons pas à rougir.

Nous croyons devoir avertir ici M. l'abbé Chandonnet de ne pas se méprendre sur le sens de notre travail : nous n'avons pas donné à ses critiques et à ses reproches de falsification plus d'importance qu'ils n'en méritent. Eût-il démontré, comme il semble en être convaincu, que les textes, cités par M. le Correspondant et par quelques autres, ont été falsifiés, la conclusion aurait été que certains individus défendaient une bonne, une excellente cause en usant de moyens illicites; voilà tout. La thèse que nous

défendons est forte par elle-même ; elle renferme ce principe de vie qui, quoiqu'on fasse, finira par la faire triompher un jour. Les preuves d'autorité, alléguées en sa faveur, ont une grande valeur assurément, mais elles ne sont après tout qu'un accessoire dont on peut rigoureusement se passer.

Oui, la thèse de Mgr. Gaume finira par triompher ! M. l'abbé Chandonnet a l'air de dire que non, et pour lui la preuve en est qu'après être descendu, à deux reprises différentes, des hauteurs aériennes qu'il habite, pour venir s'abattre, tout hérissé de *textes authentiques*, sur le champ des *gaumistes*, il a semé autour de lui la terreur et la désolation. Qu'il se détrompe cependant ; il est encore à tondre de ce pré *à peu près la largeur de sa langue.* Le malheur pour lui, c'est qu'il ne vit pas de réalités. Il s'est fait une idée du *gaumisme* qui est un monstre, et là dessus le voilà parti. " Bon Dieu, dit-il, où allons-nous ? Ecrasons le gaumisme ! " Mais il aura beau nous crier, croyant chasser les vendeurs du temple : " vous êtes des imprudents, vous êtes des ignorants, vous êtes des révoltés, vous êtes des falsificateurs, vous séduisez les faibles, vous perdez l'autorité," sa voix ne trouvera guère d'écho et ne nous impressionnera pas fort. Ce n'est pas ainsi que parlait le comte de Montalembert dans la lettre qu'il écrivait à Mgr. Gaume, en Juillet 1852.

" Monsieur, lui disait-il, permettez-moi, tout inconnu que je
" suis de vous, de vous exprimer tout l'intérêt que je prends à la
" lutte que vous avez généreusement et résolûment entreprise
" pour *la plus belle, la plus vraie, la plus sainte des causes.* Avec
" de la patience et une persévérance invincible, vous triompherez,
" n'en doutez pas, des obstacles qui semblent s'accumuler contre
" vos efforts. VOS LETTRES SUR LE PAGANISME SONT IRRÉFUTA-
" BLES. D'ailleurs, une cause qui a pour elle *l'appui public de*
" *nos plus savants évêques est une cause gagnée.*"

Montalembert a dit vrai. Dès l'année suivante, la méthode chrétienne faisait tout particulièrement l'attention du concile d'Amiens, présidé par S. E. le Cardinal Gousset. Le Concile adopta la méthode chrétienne et il eut ensuite l'honneur de voir

tous ses actes et décrets reconnus exempts d'erreur par la cour de Rome. MISÉRABLE GAUMISME ! ! ! Qu'il fit de tristes victimes en ce jour ! Que M. l'abbé Chandonnet n'eut-il été là pour faire entendre le langage de la raison, pour plaider la sainte cause de la vérité, pour éclairer les Pères du concile, les cardinaux et le Pape !

Voici donc ce que dit le Concile D'Amiens à l'égard des études et ce qu'il règle à ce sujet.

DIRECTOIRE DU CONCILE D'AMIENS.

Le principe fondamental qui doit présider au régime des écoles, c'est que l'éducation a pour but de former les jeunes gens à la vie chrétienne surtout, et en même temps à la vie civile et aux sciences qui s'y rapportent. Les colléges, qui sont pour les enfants comme une seconde famille, ne doivent pas satisfaire moins parfaitement à ce devoir que l'éducation domestiqueà laquelle ils suppléent. Pour que les écoles soient vraiment dirigées vers cette fin, il ne suffit pas que les jeunes gens assistent aux instructions religieuses qui leur transmettent la connaissance des vérités surnaturelles, mais il est nécessaire en outre que les leçons qu'ils recoivent dans les classes, non-seulement ne nuisent pas à la lecture chrétienne des esprits, mais lui servent et lui profitent, de sorte que la religion soit comme une âme qui donne le mouvement à la masse des études et se répande dans tout le corps de l'enseignement. Cet ordre a dû sans doute être toujours suivi dans l'éducation de la jeunesse ; mais les conditions du temps présent l'exigent plus strictement encore, car il n'est rien que l'éducation ne doive tenter pour rendre les jeunes gens fermes et robustes dans la foi, puisque, au sortir des écoles, ils sont entourés de tous côtés par les séductions et les assauts des mauvaises doctrines. Dans cette organisation chrétienne des études, il faut porter une attention spéciale sur trois grandes parties de l'enseignement, qui embrassent les lettres, l'histoire et la philosophie. Leur sage direction dépend d'une vérité que les professeurs doivent méditer avant tout, et sur laquelle roule toute éducation chrétienne, savoir, que l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, quoique essentiellement distincts, sont

tellement unis chez les chrétiens, que par suite de cette union l'ordre naturel reçoit de l'autre des lumières supérieures, qui le pénètrent et le perfectionnent de diverses manières. Et d'abord, dans la littérature, on voit briller les éléments du beau naturel, que le génie de l'homme perçoit et élabore par ses propres forces. Ce genre de beauté se fait remarquer dans un grand nombre d'ouvrages païens, où il consiste, en grande partie, dans un soin exquis de la forme et dans un art merveilleux. Mais après que l'Evangile eut éclairé et échauffé les âmes, lorsqu'il eut ouvert à l'intelligence et au cœur de l'homme des régions plus hautes et de plus vastes espaces, on vit apparaître un nouvel ordre de beauté surnaturelle, qui, plus sublime en soi, perfectionne la substance de l'autre ordre, et, tout en recevant les formes du beau naturel, produit néanmoins sa propre expression, comme le prouvent une foule de livres, de poëmes et de discours, dans lesquels éclate la majesté du génie chrétien. Les professeurs ne doivent donc pas expliquer les monuments de la litérature païenne sans exposer aussi les principes et les modèles de la littérature chrétienne, en ayant soin de bien faire remarquer l'influence des éléments qui lui sont propres. Il faut en dire autant de l'histoire. On retrouve chez tous les peuples les éléments naturels de la société civile, savoir : la famille, le mariage, les relations des parents et des enfants, la distinction des riches et des pauvres, les droits publics et privés, le pouvoir et l'obéissance et tout ce qui se rattache à cet ordre de choses. Mais il évident que chez les peuples éclairés par la lumière surnaturelle de l'Evangile, ces termes ont une signification, à certains égards, différente de celle qu'ils avaient dans les ténèbres du paganisme, et que la notion chrétienne de ces éléments sociaux, non-seulement diffère beaucoup des idées corrompues qui dominaient chez les païens, mais aussi qu'elle est bien supérieure aux notions même justes qu'ils pouvaient concevoir par la seule lumière naturelle. D'ou il suit que les principes de la société civile, élaborés et comme transformés par la vertu de la révélation évangélique, ont été élevés à un degré supérieur de dignité et d'excellence. Que les professeurs d'histoire n'épargnent donc aucun soin pour faire saisir graduellement à leurs

élèves cette union des éléments naturels et de l'élément surnaturel, ainsi que les merveilleux effets qu'elle a produits. Quant à la philosophie, il y a sans doute, dans les écoles catholiques, plusieurs éléments que la puissance de l'esprit humain a fournis même aux philosophes païens ; mais il y en a d'autres qui ne dérivent pas de cette unique source. Il est très-faux de dire que l'enseignement de la philosophie soit chez nous le produit de la seule raison naturelle ; car d'abord les professeurs, ont, dans la doctrine catholique, une règle qui leur indique les théses à rejeter, et qui les avertit en outre que tel ou tel raisonnement renferme quelque chose de vicieux, par cela même qu'il conduit à des conclusions contraires aux dogmes. De là vient, que, dans les écoles catholiques, il y a un parfait et solide accord pour démontrer philosophiquement plusieurs vérités, sur lesquelles on ne trouve que le doute ou les plus grandes discussions dans les écoles qui ne marchent pas à la lumière de la foi. Ceux donc qui soutiendraient que les leçons de philosophie, dans les colléges catholiques, doivent être faites de telle sorte qu'on s'y tienne en dehors de la lumière surnaturelle, rêveraient une abstraction purement fictive, ou, si cette abstraction avait réellement lieu, l'enseignement philosophique, perdant l'unité qu'il y a dans nos écoles, *s'égarerait à la suite de doctrines diverses et étrangères* (S. Paul aux Hébreux, XIII, 9), et le plus souvent se *laisserait emporter à tout vent de doctrines* (S. Paul aux Ephésiens, IV, 14), comme il arrive dans les écoles soustraites à notre influence. En second lieu, il y a plusieurs vérités sur Dieu et ses attributs, sur l'origine de l'univers, la Providence, la religion, les vertus, la fin de l'homme, que la philosophie chrétienne est unanime à démontrer, tandis qu'avant l'époque où la lumière évangélique s'est levée sur le monde, la sagesse païenne ne possédait pas ces vérités de premier ordre et ne songeait pas même à les chercher. Enfin les Pères de l'Eglise, les théologiens les plus éminents et quelques illustres philosophes chrétiens, en embrassant l'ensemble des vérités, en contemplant leur irradiation réciproque, sont arrivés par là, comme on le sait, à des conceptions de l'ordre le plus élevé, qui ont fait pénétrer, même dans les questions philosophiques, les rayons d'une plus vive lu-

mière. La philosophie ayant donc des relations multiples avec la lumière surnaturelle, étant dirigée, vivifiée et agrandie par elle, on livrerait l'esprit des jeunes gens à une bien dangereuse illusion sur les forces de la raison, si l'enseignement était conçu de telle sorte qu'ils pussent attribuer à la seule opération de la raison le bon emploi, les progrès et la perfection de l'enseignement philosophique dans nos écoles. Les professeurs doivent donc leur faire comprendre que cette science, à divers égards, n'est pas chez nous celle qu'un philosophe formerait par le seul secours de l'esprit humain, mais celle que la théologie, fondée sur la révélation, éclaire, régularise et complète. Après avoir posé ces règles générales, nous jugeons à propos d'ajouter des avis particuliers qui répondent avec plus de précision aux besoins de l'éducation à notre époque.

I. Des études littéraires.—Dans le concile de Soissons nous avons déjà réglé plusieurs choses touchant les études. Nous avons dit avec quel soin et dans quelle mesure proportionnée à l'âge des élèves l'enseignement sacré doit être donné. Nous avons aussi recommandé de grandes précautions à l'égard des livres. On doit assurément continuer à se servir des ouvrages les plus célèbres des auteurs païens : la force de l'esprit humain qui brille dans ces écrits est un vénérable don de Dieu, et il est certain que ce genre d'étude a été fort utile aux plus grands écrivains chrétiens. Mais il ne faut admettre ces livres dans les écoles qu'après qu'ils ont été expurgés de tout ce qui pourrait offenser une âme chaste. De plus, en expliquant les monuments de la littérature profane, les professeurs doivent saisir toutes les occasions de faire ressortir par la comparaison la supériorité des doctrines du christianisme : ils doivent aussi puiser fréquemment à des sources chrétiennes les sujets de composition qu'ils donnent à traiter aux élèves dans les luttes scholastiques. Quant à ce qui concerne le choix des livres et à la manière dont ils doivent être répartis, nous avions déjà touché cette importante matière dans le concile de Soissons, lorsque nous disions qu'il fallait sans doute donner une large place aux écrivains de l'antiquité dans les études classiques, mais qu'on devait aussi prendre grand soin de mettre sous les yeux des élèves,

surtout dans les classes supérieures, de nombreux extraits des saints Pères et des docteurs de l'Eglise. Cette prescription commençait déjà à développer le principe d'une restauration heureuse ; car, dans ces matières, il faut procéder graduellement et avec maturité. Le moment est venu de compléter cette ordre. Nous estimons qu'un grand nombre d'ouvrages chrétiens, latins, grecs et français écrits avec talent, doivent être adoptés, comme livres classiques, dans les écoles de notre province, soit par extraits, soit entiers, s'ils ne sont pas trop longs ; et que cette mesure doit être exécutée de telle sorte que les âmes des jeunes gens soit abondamment abreuvées de ces eaux vivifiantes dans le cours de leur éducation littéraire, et qu'elles puisent assidûment l'esprit chrétien dans un commerce familier avec ces auteurs. Et en effet, si l'on fait attention à influence contagieuse de ce siècle, il est à craindre que ces jeunes intelligences ne puissent être, pendant plusieurs années dans un contact journalier avec les maximes, les exemples et l'esprit de la littérature païenne, sans que bien souvent la constitution chrétienne des âmes ne soit affaiblie en respirant cette atmosphère, et qu'au sortir des écoles, elles ne soient, pour cette raison, trop peu en état de repousser les séductions des mauvaises doctrines, à moins que, grâce à la sage fréquentation des auteurs chrétiens, une inspiration religieuse, toujours vivante, n'ait continuellement agi sur elles pour les fortifier. Il faut remarquer en outre que beaucoup d'enfants, admis dans les établissements d'éducation, viennent de familles médiocrement chrétiennes ; qu'après avoir achevé leurs études ils sont lancés au milieu d'une société qui ne s'appuie plus, comme autrefois, sur les institutions catholiques ; qu'enfin, livrés à des études ou à des fonctions d'où la religion est maintenant absente, ils sont privés des secours puissants au moyen desquels, dans les siècles passés, l'éducation chrétienne de la jeunesse adulte se continuait jusque dans la virilité. Pour cette raison, quand elle serait seule, il faut profiter avec plus de prévoyance des précieuses années passées au collége, il faut que, même dans l'enseignement littéraire, l'enfance soit continuellement nourrie de notions, de sentiments et d'exemples catholiques, et que l'âme tendre des adolescents, jetée dans un moule chrétien, en reçoive profondément l'em-

preinte à l'âge où elle offre le moins de résistance à la forme qu'on doit lui imprimer. Nous sommes persuadés que cette manière d'enseigner peut être adoptée comme salutaire, sans qu'on fasse injure par là aux usages reçus pendant une longue série d'années dans les colléges catholiques. Les annales de l'Eglise nous font voir en effet que bien des choses qui, à certaines époques, ne présagent rien de funeste, deviennent ensuite, quand les choses sont changées, dangereuses ou même nuisibles. Il y a bien des choses, non mauvaises par elles-mêmes, qu'il est bon de tolérer et même de régler, de peur qu'elles ne viennent à être corrompues par les plus graves abus. Il y en a beaucoup qui, confirmées par l'usage, ne doivent pas être réformées prématurément jusqu'à ce qu'on ait suffisamment préparé les voies à un ordre de choses plus salutaire. Après avoir posé ces principes, qui tiennent à l'essence de la méthode à suivre dans l'enseignement des lettres, nous laissons de côté les questions littéraires, dont nous n'avons pas à nous occuper. Nous voulons seulement repousser des assertions injurieuses à l'Eglise que nous avons vues se produire à l'occasion de controverses qui ont eu lieu. Il n'est pas possible de passer ici sous silence l'opinion de quelques écrivains ennemis de la religion catholique, qui, pour recommander l'emploi à peu près exclusif de la littérature païenne dans les colléges, affectent de mépriser comme barbare la langue qu'on retrouve dans les meilleurs écrits des Pères, et qui a été consacrée par la liturgie même de l'Eglise. Ils ne comprennent pas qu'en conservant les éléments et les locutions de l'idiome antique, l'Eglise catholique a formé avec eux une langue élaborée de telle sorte qu'elle s'adapte d'une manière intime aux sentiments chrétiens et aux objets qui les inspirent. Ces écrivains devraient rougir d'outrager cette sainte Mère qui, héritière et gardienne de la parole divine, s'est toujours montrée la nourrice soigneuse et la sage protectrice de toutes les sciences humaines qui servent à dissiper la barbarie. Eloignons donc de nos écoles une assertion également fausse et indécente ; elle offenserait les oreilles des élèves et scandaliserait leurs âmes."

Quelque soit le jugement que la haute raison de M. l'abbé Chandonnet, croie devoir porter sur le Concile d'Amiens nous ne

laisserons jamais de le regarder comme un document revêtu d'un grand caractère d'autorité, comme l'expression d'une pensée profondément sage et profondément chrétienne. Puisse-t-il devenir la règle de conduite de tous ceux qui ont la mission d'instruire et d'éléver les jeunes gens ! C'est là le vœu le plus ardent que nous formons.

Que M. l'abbé Chandonnet, ce grand défricheur de documents pontificaux, daigne donc prendre la plume encore une fois et nous convaincre du tort que nous avons de penser et de parler de la sorte.

VIII.

MGR. LANDRIOT CITÉ PAR M. L'ABBÉ CHANDONNET. VÉRITABLE OPINION DE CE PRÉLAT.

Dans l'éloquent préambule de son premier écrit, M. l'abbé Chandonnet a dit qu'aux *idées bien connues* de Mgr. Gaume, M. l'abbé Landriot, le P. Daniel et Mgr. Dupanloup avaient offert une *réponse également connue.*

Nous ne dirons rien de Mgr. Dupanloup ; d'autres que nous ont déjà fait suffisamment connaître que ce digne prélat n'est pas l'ennemi de la méthode chrétienne. Nous ne dirons rien non plus du P. Daniel, mais pour une autre raison : ses écrits n'offrent absolument rien de remarquable. Ils sont du même genre que ceux du P. Chastel ; ils n'ont jamais fait fortune. Nous nous arrêterons à M. l'abbé Landriot, aujourd'hui évêque de la Rochelle.

En disant que Mgr. Landriot a fait *une réponse bien connue* aux avancés de Mgr. Gaume, M. l'abbé Chandonnet a deux choses en vue : il veut d'abord nous faire accroire qu'il a lu Mgr. Landriot et surtout qu'il l'a compris ; il veut ensuite insinuer que ce prélat est opposé à la mise en pratique de la méthode chrétienne.

Le fait est que Mgr. Landriot n'est pas le moins du monde

dans le courant d'idées que lui suppose M. l'abbé Chandonnet. La preuve, c'est ce qu'il écrivait en 1852.

" Il faut, dit-il, christianiser davantage l'éducation, TOUT LE " MONDE le reconnait, amis et ennemis du *Ver rongeur*. Nous " l'avons dit et répété maintes fois ; mais la passion a empêché " d'entendre notre voix. Du reste, cette question de sève chré- " tienne de plus en plus abondante, elle n'est pas particulière aux " écoles ; elle s'applique à toutes les positions, à tous les âges, et " les saints ont cherché et cherchent tous les jours à christianiser " davantage, c'est-à-dire à sanctifier de plus en plus les fidèles, le " clergé, les ordres religieux. C'est la voix de l'esprit de Dieu, " qui lutte d'une manière incessante, contre nos instincts mauvais, " et qui cherche à soutenir la nature au milieu de ses défaillances " continuelles. *Réunissons donc nos efforts pour christianiser " l'enseignement.*"

En août 1858, Mgr. Landriot, dans une lettre adressée au Rédacteur-en-chef de l'Univers, se déclare le plus ancien adversaire de l'enseignement païen, et il réclame en quelque sorte la priorité sur Mgr. Gaume. Il dit :

" Je suis obligé de relever aujourd'hui quelques erreurs renfer- " mées dans votre lettre du 20 août.

" Vous prétendez que ma lettre n'a que le caractère d'une " opinion particulière. Cependant, je soutiens dans cette lettre, " et j'ai toujours soutenu les doctrines de l'Encyclique de 1853, " des Conciles de Lyon et de Reims, approuvés à Rome.

" Du reste, la position qui m'a été faite dans cette question " m'oblige à ajouter que *onze ans avant l'Encyclique* de 1853, " j'avais pratiqué et réalisé ses futurs conseils au petit séminaire " d'Autun, en faisant établir *un cours de classiquss sacrés* depuis " la SIXIÈME jusqu'à la RHÉTORIQUE. Combien de fois, néan- " moins, dans ces tristes débats, ne m'a-t-on pas considéré *comme " un païen*, pour employer le langage du temps ! Un jour les hommes " sérieux et non prévenus seront étonnés et peut-être attristés de " la manière dont quelques écrivains catholiques font l'histoire " depuis dix ans."

Mgr. Landriot a dit on ne peut plus vrai : nous sommes véritablement étonnés et attristés en voyant M. l'abbé Chandonnet écrire l'histoire. Un pareil travail suppose qu'on a au moins terminé certaines études élémentaires. *Jacquot*, montrant la lanterne magique, avait oublié un point important, c'était d'éclairer sa lanterne, ce qui veut dire, en bon français, que ce n'est pas tout d'avoir de l'esprit, du génie même, il faut encore étudier.

Nous osons espérer que dorénavant M. l'abbé Chandonnet n'invoquera plus le nom de Mgr. Landriot comme une autorité contre la réforme chrétienne de l'enseignement.

IX.

RECHERCHE DES RAISONS QUE PEUT AVOIR M. CHANDONNET POUR COMBATTRE LA MÉTHODE CHRÉTIENNE.

M. l'abbé Chandonnet déclare qu'il n'a ni la mission ni le désir de faire de la polémique. Mais pourquoi écrit-il donc ? Pense-t-il qu'il lui suffise de parler pour voir tous les humains se prosterner la face contre terre, en répétant : *Amen* ! Alleluia ! ! Ce serait être un peu trop exigeant.

Il déclare encore qu'il ne prétend pas formuler une opinion sur le fond de la question des classiques. Mais cette affirmation n'est-elle pas détruite par l'attitude même qu'il prend vis-à-vis les partisans de la méthode chrétienne ? Ne se déclare-t-il pas très-ostensiblement l'adversaire de cette réforme en cherchant à perdre ses défenseurs dans l'estime publique ?

Puisqu'il en est ainsi, nous le prierons de mettre de côté pour un instant ses textes authentiques, et de nous dire franchement pour quelles raisons il combat la méthode chrétienne, quel inconvénient il redoute dans sa mise en pratique. Enfin de compte, il faut en venir là et s'expliquer.

M. l'abbé regarde-t-il comme un mal une éducation profondément chrétienne ?

Nous ne pouvons pas supposer qu'il ait en tête une pareille idée.

M. l'abbé est-il d'opinion qu'il faut distinguer entre *l'instruction* et *l'éducation*, que les classiques païens font l'une ; le catéchisme, l'autre ?

Mais un principe fort élémentaire est celui-ci : *l'instruction n'est qu'un moyen de faire l'education.* Si donc on veut que l'éducation soit chrétienne, que l'instruction le soit aussi.

M. l'abbé trouve-t-il par hasard que l'élément religieux a une part assez considérable dans nos maisons d'éducation ? Croit-il que tout va à merveille parceque les élèves font leurs prières le matin et le soir, qu'ils entendent la messe tous les jours, qu'ils assistent à un catéchisme toutes les semaines, qu'ils se présentent à la confession tous les mois, qu'ils suivent d'autres pieux exercices pendant le cours de l'année ?

Mais, M. l'abbé le sait bien, ces pratiques, qui sont imposées aux élèves par le règlement, ne rencontrent pas, chez un trop grand nombre d'entre eux, assez de sympathie dans leurs âmes, où l'instruction païenne de tous les instants en a déprécié d'avance toute l'importance et détruit tous les attraits. On ne les accomplit donc qu'à contre-cœur ; elles sont, disait Saint Bernard, ce qu'est la chaîne pour le chien. On les trouve toujours trop longues, et toujours gênantes ; on ne s'y soumet que de la plus mauvaise grâce et presque en frémissant, et on ne s'y résigne que par la pensée que cela aura un terme après lequel on soupire avec ardeur. Ne voit-on pas tous les jours les jeunes gens qui ont fait leurs humanités dans les établissements chrétiens y laisser en sortant toutes ces pratiques religieuses qu'ils avaient suivies pendant huit ou neuf ans et auxquelles on pensait les avoir habités ? S'ils en conservent quelques-unes, ne sont-ce pas précisément celles qui n'obligent à rien ? Si l'éducation religieuse était, dans nos maisons d'éducation, ce qu'elle doit être, obtiendrait-on de semblables résultats ?

M. l'abbé craint-il qu'en suivant la méthode chrétienne on

finisse par fatiguer, par dégoûter les enfants, par leur rendre pénible l'étude de la religion, et, conséquemment par la leur faire prendre en aversion ?

Mais si cela était, il ne faudrait donc pas faire étudier le catéchisme aux enfants de peur que la *contrainte exercée sur leur volonté, les peines qu'ils ont éprouvées, la familiarité qui provient d'une longue habitude, ne leur fassent repousser pour toujours les enseignements de la religion comme fastidieux et pénibles.* L'expérience prouve, au contraire, que c'est l'étude assidue et longtemps prolongée des auteurs profanes qui dégoûte de l'étude de la religion. Cette étude de la religion n'est pénible à la jeunesse que parceque, dans notre organisation pédagogique, elle est en dehors de son système d'instruction littéraire, et qu'elle n'apparaît que sous forme de hors d'œuvre.

M. l'abbé prétend-il qu'en introduisant quelques catéchisme de plus dans les classes, on pourra se passer de la méthode chrétienne que nous proposons, en recueillir tous les avantages, en éviter les inconvénients ?

" Mais, comme dit Saint Thomas, la science de la religion ne " doit-elle pas commander à toutes les autres sciences, parce " qu'elle est la plus élevée de toutes ? Elle doit les faire toutes " travailler à son service, parce qu'elle est chargée de les mettre en " œuvre. La science de la religion doit dominer toutes les autres " sciences et mettre en œuvre tous leurs enseignements."

De là il suit, que la religion devrait sortir naturellement de tous les livres que l'enfant étudie, comme l'arome s'exhale de la fleur. En effet, ce n'est pas seulement d'un livre, mais de tous les livres ; non pas seulement de la bouche d'un maître, mais de tous les maîtres que la religion doit sortir, tantôt pour raconter un des faits de son histoire, une vertu de ses grands hommes, une maxime de l'Evangile ; tantôt pour former le cœur de l'enfant, corriger une erreur de sa jeune intelligence, développer le germe naissant d'une noble disposition ; tantôt pour lui révéler la cause cachée d'une révolution ou d'un événement important ; et toujours pour lui montrer qu'elle est la source unique du beau, du bien,

du vrai, l'âme, l'œil, la règle, le parfum de toutes les sciences qu'elle vivifie, qu'elle ennoblit, qu'elle co-ordonne, qu'elle explique et qu'elle conduit au but final de toutes choses : la gloire de Dieu et le salut de l'homme. Est-ce la méthode chrétienne ou la méthode païenne qui pourra faire atteindre ce but ?

M. l'abbé est-il d'opinion qu'on trouve assez de bonnes choses dans les auteurs païens, pour qu'on puisse négliger les auteurs chrétiens ?

S'il est de cette opinion, il est en contradiction avec saint Cyrille d'Alexandrie qui, après avoir expliqué la parabole de l'enfant prodigue, ajoute :

" Nous pouvons aussi appliquer cette parabole aux *Païens.*
" Elle dit en effet : Un homme avait deux fils, dont l'un était
" réglé et l'autre prodigue ; celui-ci ayant dissipé sa part de l'hé-
" ritage qui lui était échue, puis après, pressé par la faim, se mit
" à goûter les glands dont se nourrissaient les cochons. Nous
" verrons qu'il est arrivé quelque chose de semblable à ceux qui
" se sont égarés. Le Créateur a donné également à tous comme
" une espéce de patrimoine, la faculté naturelle pour bien agir
" Mais quelques-uns conservèrent ce qui leur avait été donné,
" *obéissant aux lois divines*, et poussés par leurs dispositions na-
" turelles à tout ce qui est bon. Mais les autres, destitués de la
" bonté céleste, de la clémence et de la charité, éprouvèrent la
" pénurie des règles qui dirigent la vie, et prirent pour nourriture
" *les fables des Païens*, qu'il est bien permis de comparer aux
" glands, dans lesquels on trouve quelque peu de douceur, mais
" un grand vide et une grande inanité de nourriture. *A coup*
" *sûr, c'était Satan qui les nourrissait des fausses doctrines des*
" *Païens*, et de la vaine éloquence des principaux d'entre eux ;
" CAR LEURS PRÉCEPTES DE JUSTICE SONT DES FABLES ET RIEN
" AUTRE CHOSE QUE DE VIEILLES NIAISERIES. Car la sagesse
" du monde, à cause de l'harmonie des paroles, est un airain sonnant
" et une cymbale retentissante. C'est pour cela qu'autrefois les

" hommes *se nourrissaient des écrits des Païens*, incapables de " prêter aucun secours pour la réforme de la vie." (1)

Ailleurs il dit : " Les auteurs païens brillent par la faconde et la splendeur de leur diction ; *mais il n'y a rien d'utile en eux.* Car ils n'ont point connu celui qui est Dieu par sa nature, et créateur, et ils ont introduit dans le monde un nombre infini de dieux." (2)

M. l'abbé prétextera-t-il enfin qu'avec la méthode chrétienne on ne saurait donner aux enfants une instruction aussi solide, aussi brillante que celle que l'on donne au moyen des auteurs païens ?

Les faits, l'expérience seule peuvent ici dirimer la question. Eh bien, interrogeons les faits ; que disent-ils ? Pour ne pas être trop long, nous n'en citerons que deux.

Dans un mandement, envoyé à tous les évêques d'Italie, l'illustre évêque d'Aquila rend compte de la manière suivante de l'expérience qu'il a faite de la méthode chrétienne :

" Nous ne voulons pas le dissimuler ; en inaugurant un nouveau " système d'études, nous éprouvâmes un moment d'hésitation. " Nous craignions que la pureté de nos vues n'eut pour résultat un " tardif et irréparable mécompte. Mais, d'une part, soutenu par " la bonté de la cause et par la haute raison des hommes illustres " qui la défendent, nous étions d'autre part, poussé par les motifs " irrésistibles qui rendent nécessaire, dans les temps actuels, la " réforme chrétienne de l'enseignement. Ainsi nous attendions " avec empressement, dans le silence des plus longues et des plus " sérieuses réflexions, l'effet que nous devions nous en promettre.

" Grâce à Dieu, l'expérience est faite. Nous sommes désor- " mais en état de l'affirmer hautement : " Le succès est aussi " heureux qu'il est incontestable," et nous pouvons en toute con- " fiance, prescrire d'une manière invariable la pratique de cette " méthode d'enseignement, suivie jusqu'à ce jour à titre d'essai."

(1) (*In Lucam*, p. 341.)

(2) (*Fragm. contre Julien*, p. 491.)

Dans son discours synodal du 25 Juin 1858, Mgr. de Salinis, expliquant les derniers actes du concile d'Amiens, s'exprime en ces termes :

" Je me suis occupé aussi de développer l'élément chrétien dans " l'enseignement des lettres, et j'ai cru que cette amélioration, " si importante sous d'autres rapports, ne pouvait être que favo- " rable aux études profanes elles-mêmes. L'expérience faite à " Saint-Riquier est bien significative. Ceux de nos élèves, et ce " ne sont pas les plus distingués, qui se sont présentés pour le " baccalaureat ont été reçus dans une proportion plus forte que " celle qu'on observe dans d'autres colléges. Ce résultat ne m'a " pas étonné. Le commerce journalier avec les auteurs chrétiens " fortifie la raison des élèves, parce qu'il la nourrit de notions " plus saines, et aussi parceque ces notions touchent à toutes les " réalités de la société au milieu de laquelle ils doivent vivre, " tandis qu'ils rencontrent dans les auteurs païens une foule de " choses qui ne sont pour eux que des abstractions stériles, des " idées mortes, tout-à-fait étrangères au monde social créé par le " christianisme. Leur esprit acquiert plus de sève, parce qu'il " plonge ses racines dans un sol plus fécond, et il s'opère en eux, " sous ce rapport, une plus grande végétation intellectuelle, qui " se fait sentir à toutes les branches de leurs études."

Voilà des faits, et M. l'abbé aura beau raisonner, argumenter, il ne pourra absolument rien contre eux ; ils resteront toujours là pour protester de la vérité de la cause que nous défendons.

Toutefois, nous le savons, tant de preuves accumulées ne produiront pas une grand effet sur l'esprit rétif de M. l'abbé, non plus que sur celui d'un certain nombre d'autres à parti pris, comme lui. Ils veulent avoir raison envers et contre tous, et fallut-il pour cela organiser de nouvelles persécutions, ils ne reculeront pas ; ils sacrifieront talents et vertus. Mais les jours mauvais passeront ; l'avenir en ramènera de plus sereins. Que diront ceux d'alors ? Pourront-il croire qu'il s'est rencontré des hommes, des chrétiens assez singulièrement bâtis, assez peu raisonnables pour déclarer une guerre à outrance aux défenseurs

d'une méthode qui ne tend qu'à la plus grande gloire de Dieu, au salut des âmes. Ah ! c'est bien ici le lieu de répéter ce que disait un orateur célèbre :

" La postérité ne s'expliquera pas que des ecclésiastiques haut " placés, n'opposant que le scandale du silence et de l'indifférence " aux ravages de l'incrédulité, n'aient élevé la voix de leur zèle " que pour défendre l'idée païenne contre l'idée chrétienne ; " qu'ils n'aient lancé des censures et des anathêmes que contre de " courageux catholiques, et qu'ils aient persécuté comme des " Luther et des Calvin, des hommes qui ont voulu restaurer une " méthode patronée par les plus grands personnages de l'Eglise. " La postérité ne s'expliquera pas enfin que des chrétiens se " soient acharnés avec tant de fureur contre des chrétiens, pour " les punir d'avoir voulu christianiser l'enseignement social, et " qu'ils aient en particulier voulu *écraser* c'est le mot, l'un des " saints et des plus savants prêtres de son époque (Mgr. Gaume), " pour avoir osé dire dans un temps d'apostasie universelle, *qu'on* " *ne peut avoir une société chrétienne à moins d'élever chrétienne-* " *ment la jeunesse*, et qu'ils aient voulu traîner aux gémonies cet " homme vénérable, auquel, dans l'intérêt de la morale publique, " Platon, Cicéron et Quintilien auraient décerné des autels."

Que M. l'abbé Chandonnet réfléchisse sur ces graves paroles en attendant que nous ayons occasion de le revoir.

LE MONDE ACTUEL

A vendre à Montréal chez M. CHAPLEAU, Libraire ; et à Québec chez MM. GARANT et TRUDEL rue la Fabrique et M. MATTE rue Buade.

MGR. GAUME

SA THÈSE ET SES DÉFENSEURS

A vendre à St. Hyacinthe chez LUSSIER et FRÈRE ; et à Québec chez M. MATTE Rue Buade.